La procédure CESURE – Guide étudiant

Etape 1

Services Scolarité

Gestion et suivi de l'ensemble des demandes de césures

Vous devez prendre contact avec le service scolarité dont vous dépendez :

- **Scolarité Licence**: césures entre L1/L2 et L2/L3
Christelle MONTIGNE > responsable-scolarite.deg@uca.fr

- **Scolarité Master**: césures entre L3/M1 et M1/M2
Isabelle DELPIT et Bertille ROCHE > responsable-scolarite.droit@uca.fr

1- Entretien avec l'étudiant sur son projet de césure
2- Rappel des règles inhérentes à la césure
3- Remise du formulaire de candidature

Etape 2

Vous devez prendre RDV avec Mme Sophie MERLE du Bureau d'Aide à l'Insertion professionnelle (BAIP)

Téléphone **:** 04 73 17 72 27
Mail : sophie.merle@uca.fr

Le BAIP :
- S'assure de la faisabilité de votre projet, et vous aide dans la définition et la mise en œuvre de votre projet.
- Vous accompagne dans le montage de votre dossier.

Etape 3

Vous devez soumettre le dossier à votre responsable de formation pour avis.

Etape 4

Vous devez contacter le responsable de formation (UCA) de l'année d'études envisagée après la césure et lui soumettre le formulaire de retour.

Etape 5

Choix du référent

Vous devez choisir un enseignant référent qui sera en charge de son suivi pendant toute la durée de la césure.

Etape 6

Vous devez retourner au service scolarité compétent le dossier rempli et signé par :

- Le responsable de formation en cours
- Le responsable de la formation souhaitée au retour
- Le référent choisi

Etape 7

Le service scolarité transmet votre dossier finalisé au

Pôle pilotage de la formation et gestion des cursus pour passage en Commission

Etape 8

Tenue de la Commission

Avis favorable ou défavorable

Etape 9

Notification

Vous serez notifié(e) le la décision de la Commission par courrier postal